

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Waterville tenue le 15 décembre 2025 à 19h05, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Gaétan Lafond, Maire.

Sont présents :

- M. Étienne Houle, conseiller au siège no. 1
- Mme Jennifer Rudd, conseillère au siège no. 2
- M. Karl Hunting, conseiller au siège no. 3
- M. Yoan Lefebvre, conseiller au siège no. 4
- M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Est absent : M. Marc Morin, conseiller au siège no. 5

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du règlement no 691 de taxation et tarification des services pour l'année 2026
- 4.0 Demande de paiement no 5 de Les Constructions Yves Lessard Inc pour les travaux de réaménagement du 660 rue Couvent Waterville
- 5.0 Travaux du 660 rue du Couvent – Directives de changement
- 6.0 Achat Radars pédagogiques
- 7.0 Période de questions
- 8.0 Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h05 par le maire, M. Gaétan Lafond.

6091-2025-12-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.



Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

6092-2025-12-15

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 691 – RÈGLEMENT DE TAXATION ET TARIFICATION
POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT les différents pouvoirs que la Loi sur les Cités et Ville accorde en matière de taxations et tarifications;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 1^{er} décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance ;

CONSIDÉRANT que pour obtenir les sommes nécessaires aux dépenses d'administration et faire face aux obligations de la municipalité, il y a lieu d'adopter par règlement les différents taux de taxation et tarification pour les services pour l'année 2026;

Il est proposé par le conseiller Yoan Lefebvre
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la Ville de Waterville adopte le règlement # 691 sur la taxation et la tarification pour l'année 2026.

6093-2025-12-15

**DEMANDE DE PAIEMENT NO 5 DE LES CONSTRUCTIONS YVES LESSARD INC POUR
LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU 660 RUE COUVENT WATERVILLE**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Les Constructions Yves Lessard Inc. a réalisé une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a présenté une demande de paiement no 5 pour son avancement des travaux en date du 8 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la firme mandatée pour la surveillance Architech Design, a produit le certificat de paiement no 5 en bonne et due forme pour la demande de paiement no 5;

Il est proposé par la conseillère Jennifer Rudd
Appuyé par le conseiller Yoan Lefebvre
Et résolu à l'unanimité



D'accepter le certificat de paiement no 5 préparé par Architech Design et;

D'approuver la demande de paiement no 5 de Les Constructions Yves Lessard Inc. au montant de 119 380.46\$ taxes incluses pour les travaux de réaménagement du 660 rue du Couvent.

6094-2025-12-15

TRAVAUX DU 660 RUE DU COUVENT – DIRECTIVES DE CHANGEMENT

CONSIDÉRANT le contrat visant l'exécution de travaux de réfection du 660 rue du Couvent afin d'y accueillir le CPE l'Enfantillage octroyé à Les Constructions Yves Lessard Inc. par la résolution 5937-2025-06-02 le 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de transformation de réfection sont en cours;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte présente, en date du 2 décembre 2025, la directive de changement (DC-A-01) concernant les mains courantes des escaliers arrière extérieur et intérieur ainsi que le remplacement du soffite au montant de 10 609.22\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte présente, en date du 2 décembre 2025, la directive de changement (DC-A-03) concernant la sortie d'air extérieure de la salle mécanique et l'enduit de fondation au montant de 4 493.28\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte présente, en date du 27 novembre 2025, la directive de changement (DC-C-02) concernant les travaux de cassage de roc au montant de 10 515.53\$ avant taxes;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller René Bessette

Et résolu à l'unanimité

D'approuver les directives de changement (DC-A-01, DC-A-03 et DC-C-02) tel que précédemment mentionné;

De financer cette dépense par le surplus accumulé;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des décomptes et approbation du conseil, selon les étapes prévues au devis, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

6095-2025-12-15

ACHAT RADARS PÉDAGOGIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit remplacer ses deux radars pédagogiques ;



CONSIDÉRANT l'offre de service de Signel Services Inc., en date du 27 juin 2025, pour un montant de 8 083 \$ plus les taxes applicables pour 2 radars pédagogiques;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité.

D'entériner l'acceptation de la soumission de Signel Services Inc., tel que présentée;

DE financier la dépense par le surplus de l'exercice.

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable présent.

6096-2025-12-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Étienne Houle
Et résolu à l'unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h10.

Gaétan Lafond, maire

Nathalie Isabelle, greffière-trésorière

